



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 22 juin 2018

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) remet ses premiers Visas de sécurité

L'ANSSI met à l'honneur l'excellence française en matière d'évaluation de sécurité avec la première cérémonie de remise du Visa de sécurité. Elle a réuni le 21 juin 2018 à Paris, les fournisseurs de solutions de cybersécurité disposant d'un Visa de sécurité, leurs clients et prescripteurs, en présence de Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique et de Guillaume Poupard, Directeur général de l'ANSSI. A cette occasion, Mounir Mahjoubi a annoncé que le référentiel SecNumCloud, élaboré dans le cadre du Visa de Sécurité, évolue et passe à l'heure du Règlement général sur la protection des données (RGPD).



Face à une menace cyber croissante et de plus en plus sophistiquée, le choix de solutions de cybersécurité représente un enjeu stratégique au sein des organisations aussi bien publiques que privées. Pour y répondre, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a lancé en janvier 2018 la démarche de valorisation des activités de qualification et de certification baptisée Visa de sécurité ANSSI.

« Son objectif est d'accompagner les entreprises, en particulier les TPE/PME, les administrations, les collectivités locales et les citoyens dans leurs choix de solutions de sécurité » explique Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État chargé du Numérique. Le Visa de sécurité ANSSI est à la fois un atout de compétitivité pour les entreprises détentrices, et un gage de qualité et de confiance pour les utilisateurs. **« Il contribue ainsi au renforcement des capacités de cyberdéfense de la France et de l'Europe »** assure le Directeur général de l'ANSSI.

Pour célébrer l'excellence en matière de cybersécurité, l'ANSSI a organisé la première cérémonie de remise du Visa de sécurité le 21 juin 2018 à Paris, en présence de Mounir Mahjoubi et de Guillaume Poupard. Les 110 fournisseurs de solutions de cybersécurité disposant d'un Visa de sécurité ont été invités à cette cérémonie. Ce rendez-vous a permis de rassembler une communauté de 300 personnes composée de représentants d'industriels du secteur de la sécurité du numérique (grands groupes, PME/TPE, startups), d'utilisateurs (ministères, collectivités locales, entreprises privés) et de prescripteurs (fonds d'investissement, associations professionnelles).

Selon Guillaume Poupard : **« Il est indispensable de prendre conscience de l'enjeu décisif que représente la sécurité numérique aujourd'hui. Le Visa de sécurité ANSSI offre à tous des repères et outils indispensables pour agir face au risque numérique. Ensemble, devenons les acteurs de notre sécurité numérique ! »**

Le Visa de sécurité comprend notamment le référentiel SecNumCloud, qui vise des solutions de Cloud recommandées par l'ANSSI. Suite à une coopération entre l'ANSSI et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), SecNumCloud évolue et passe à l'heure du Règlement général sur la protection des données (RGPD). SecNumCloud inclut désormais des exigences relatives à la protection des données répondant aux attentes des entreprises, des administrations et des collectivités.

« Demain, les entreprises de toutes tailles, y compris les TPE/PME, collectivités et administrations, pourront se tourner vers les prestataires SecNumCloud, qui présenteront des garanties élevées, tant en matière de sécurité que de protection des données » a annoncé le secrétaire d'Etat chargé du numérique.



A PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI 51, boulevard de la Tour-Maubourg — 75 700 PARIS 07 SP

www.ssi.gouv.fr — communication@ssi.gouv.fr   



CONTACTS PRESSE - Secrétariat d'État chargé du Numérique

Maëlle CHARREAU - cheffe de cabinet chargée de la communication et du parlement

presse@numerique.gouv.fr

01 42 75 77 22

CONTACTS PRESSE - ANSSI

communication@ssi.gouv.fr

Margaux VINCENT – Chargée des relations presse

margaux.vincent@ssi.gouv.fr

01 71 75 84 04